

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification :		
Identificateur de produit :	Maintain ^{MC} 3.5 L	
Autre moyen d'identification :	N° d'enregistrement de la LPA : 33945	
Distribué par :	N.M. Bartlett Inc. 4509 Bartlett Rd, Beamsville, Ontario L0R 1B1, Canada Tél. : 905 563-8261	
Numéro de téléphone en cas d'urgence :	Chemtrec 1 800 424-9300 (24 heures) Canutec 613 996-6666 (24 heures)	
Emploi recommandé :	Régulateur de croissance des plantes pour l'éclaircissage et le contrôle de la chute prématurée des pommes ainsi que pour l'éclaircissage des pommiers.	
Restrictions relatives à l'utilisation :	Garder hors de la portée des enfants.	
2. Identification des dangers (ce produit est classé comme produit dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17) :		
Classe/Catégorie :	Irritant pour les yeux, catégorie 2B	
Voie d'exposition :	La voie dermique et la voie orale sont les voies d'exposition les plus probables.	
Dangers non classés autrement :	Aucune	
Mot-indicateur :	AVERTISSEMENT	
Symbole(s) :	Aucun	
Mentions de danger :	H320 Le produit cause une irritation oculaire	
Mises en garde :	Prévention : P264 Se laver les mains à fond après l'utilisation du produit. Réponse : P305+351+338 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer avec soin avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, s'il y a lieu et s'il est facile de le faire, puis continuer le rinçage de l'œil. P337+313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Conservation : Aucun attribué Élimination : Aucun attribué	
3. Composition :		
Ce produit contient les composants suivants classés comme étant dangereux en vertu du DORS/2015-17		
Numéro CAS :	Composant :	Pourcentage :
61-31-4	acide α -naphtylacétique, sel de sodium (ANA Na)	3-4 %
68515-73-1	Alkyl polysaccharides	<5 %
La divulgation du reste du mélange n'est pas requise par le DORS/2015-17		
4. Mesures de premiers soins :		
Inhalation :	Emmener la personne à l'air frais, la laisser se reposer et la garder au chaud.	
Peau :	Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Laver la peau avec du savon et de l'eau durant plusieurs minutes. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent et persistent.	
Yeux :	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent et persistent.	
Ingestion :	NE PAS faire vomir! Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.	
Symptômes/Effets :	Aigus : Peut causer une légère irritation oculaire ou cutanée temporaire.	

	Retardés : Peut causer une légère irritation oculaire ou cutanée temporaire.						
Indication qu'une attention médicale immédiate et un traitement spécial sont requis, au besoin :	Aucun renseignement disponible						
5. Mesures de lutte contre les incendies :							
Modes d'extinction :	Approprié : Eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Non approprié : Aucune						
Dangers spécifiques associés au produit chimique :	Aucun connu						
Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	Porter des vêtements de protection, des gants et des lunettes de sécurité adéquats.						
6. Mesures en cas de déversements accidentels :							
Précautions personnelles, équipement de protection : et procédures d'urgence :	Consulter la section 8 intitulée « Contrôle de l'exposition et protection personnelle »						
Méthodes de confinement et de nettoyage :	Sur le sol : Contenir/absorber avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, vermiculite, absorbant chimique) et placer dans un contenant approprié et refermable pour une élimination sécuritaire. Dans l'eau : Aucune méthode connue, informer les autorités compétentes. Voir également la section 13. Renseignements concernant l'élimination.						
7. Manutention et entreposage :							
Précautions pour une manipulation sécuritaire du produit :	Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle (EPI) si des pesticides pénètrent à l'intérieur. Enfiler des vêtements propres et laver à fond les vêtements souillés. Enlever immédiatement l'EPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Aussitôt que possible, enfiler des vêtements propres et laver à fond les vêtements souillés.						
Conditions d'entreposage sécuritaire du produit :	Garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger contre les températures inférieures à 32 °F. Ce produit peut geler. En cas de gel, faire dégeler et secouer doucement pour unifier le produit. Ne pas entreposer le produit dilué. Voir également la section 10. Stabilité et réactivité.						
8. Minimisation de l'exposition et protection personnelle :							
Limites d'exposition aux composants :							
Substance	Canada Ontario		Canada Québec		Canada Saskatchewan		ACGIH TLV
	ppm STEL	ppm TWA	ppm STEV	Mg/m3 TWA EV	ppm STEL	ppm TWA	TWA 8 heures (ST) STEL (C) plafond
Aucun composant figurant dans la liste	-	-	-	-	-	-	-
Mesures d'ingénierie appropriées :	Aucune information applicable disponible.						
Équipement de protection individuelle :	N'est pas habituellement nécessaire, mais en cas d'utilisation fréquente ou prolongée, porter l'équipement précisé ci-dessous. Vérifier toujours l'applicabilité auprès de votre fournisseur d'équipement de protection.						

	<ul style="list-style-type: none"> - Protection respiratoire : Porter un filtre à particules, comme un EN143, muni d'un filtre P-SL, si l'exposition à des niveaux élevés de matériau est probable. - Protection cutanée : Sarrau de laboratoire ou combinaison. - Protection oculaire : Lunettes de sécurité pour les produits chimiques ou visière complète. - Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile ou en PVC (le temps d'imprégnation peut varier selon l'épaisseur, l'utilisation et la source. Changer fréquemment les gants.) - Hygiène générale : Ne pas manger, boire, ni fumer durant l'utilisation de ce produit. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses et à la fin du quart de travail.
--	---

9. Caractéristiques physiques et chimiques :

Aspect :	Liquide brun transparent
Odeur :	Odeur aromatique
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	6,9
Point de fusion/de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	> 212 °F (100 °C)
Point d'éclair :	> 212 °F (> 100 °C) (vase clos)
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité/limites :	Ininflammable LII : sans objet LIS : sans objet
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1,03 g/ml
Solubilité (H₂O) :	Miscible
Coefficient de partage :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	2,13 cSt à 68 °F (20 °C)

10. Renseignements sur la stabilité chimique et la réactivité :

Réactivité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées
Possibilité de réactions dangereuses :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées
Conditions à éviter :	Protéger des températures élevées et des sources d'inflammation.
Substances incompatibles :	Éviter tout contact accidentel avec des solutions acides ou alcalines puissantes ou des matériaux oxydants.
Produits dangereux de décomposition :	Aucun connu

11. Renseignements toxicologiques :

Voies d'exposition probables :	Contact avec la peau et les yeux ou par inhalation de vaporisation
Symptômes :	Peut causer une irritation oculaire ou cutanée
Toxicité aiguë :	Orale : DL ₅₀ chez le rat >2 000 mg/kg Inhalation : CL ₅₀ chez le rat >5,08 mg/l Cutanée : DL ₅₀ chez le rat >2 000 mg/kg
Corrosion/Irritation cutanée :	Non irritant (lapin)
Dommages oculaires graves/Irritation oculaire :	Irritant modéré (lapin)

Sensibilisation :	Non sensibilisant (souris)
Mutagénicité des cellules germinales :	Aucune indication d'effets mutagéniques
Cancérogénicité :	Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste des cancérogènes de NTP, du CIRC ou d'OSHA.
Toxicité pour la reproduction ou le développement :	Aucune indication d'effets sur la reproduction
Toxicité pour certains organes cibles :	Exposition unique : Aucune donnée disponible Exposition répétée : Aucune donnée disponible

12. Renseignements de nature écologique :

Écotoxicité :	<p>Selon l'ensemble de données limité disponible, l'EPA croit que les risques liés aux acétates de naphthalène ne constituent pas une préoccupation pour les organismes non visés, y compris les mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques ainsi que les plantes non menacées et non visées. Les risques pour les insectes terrestres ne peuvent pas être quantifiés, mais les données disponibles ne suggèrent pas un potentiel substantiel d'effets défavorables. Par conséquent, aucune mesure n'est nécessaire pour atténuer le risque pour les espèces non visées et les plantes non menacées et non visées. (Citation, NAA RED octobre 2007)</p>
Rémanence et dégradabilité :	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol :	Aucune donnée disponible.
Autres effets défavorables :	Aucun connu

13. Renseignements concernant l'élimination :

Instructions pour l'élimination :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rincer le contenant vide à trois reprises ou sous pression. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Suivre les directives provinciales pour tout nettoyage supplémentaire du contenant requis avant de le mettre au rebut. 3. S'assurer que le contenant vide et rincé ne peut pas être utilisé à d'autres fins. 4. Jeter le contenant conformément aux exigences provinciales. 5. Pour obtenir des informations sur l'élimination de produit non utilisé ou dont on ne veut plus, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Prendre contact avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.
--	---

14. Renseignements touchant le transport :

Appellation réglementaire UN/TMD :	Sans objet
Classe de danger :	Sans objet
Numéro UN/TMD :	Sans objet
Groupe d'emballage :	Sans objet
Polluant marin :	Sans objet
Numéro/catégorie NMFC :	101685/065 Inhibiteur, modificateur ou régulateur de la croissance des plantes, NOIBN

15. Renseignements de nature réglementaire :

LIS/LES :	DSL 68515-73-1; NDSL 61-31-4
TSCA :	<p>Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire de la TSCA ou en sont exemptés. Les composants suivants de ce produit sont assujettis aux exigences de déclaration du paragraphe 12(b) de la TSCA :</p> <p>Aucun</p>
<p>Ce produit chimique est un pesticide enregistré auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Il fait l'objet de certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu des lois fédérales sur les pesticides. Ces exigences sont différentes des critères de classification et des renseignements requis sur les dangers que doivent contenir les fiches signalétiques et les étiquettes sur les lieux de travail des produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Les renseignements suivants portant sur les dangers doivent être</p>	

inscrits sur l'étiquette du pesticide.	
Mot-indicateur de l'ARLA	Aucun
Mises en garde :	<ul style="list-style-type: none">• GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS• Nocif en cas d'ingestion.• Éviter que les embruns du produit atteignent d'autres plantes cultivées.• Ne pas utiliser le matériel d'épandage à d'autres fins, à moins qu'il ait été nettoyé à fond.• Ne pas contaminer l'eau utilisée à des fins d'irrigation ou d'usage domestique.• Porter une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.• NE PAS retourner dans les endroits traités ni permettre au travailleur d'y retourner pendant l'intervalle à accès restreint de 12 heures.
Pictogrammes et symboles :	Aucun
16. Autres renseignements :	
Aucun.	
Date de publication/Version :	2020-12-11, version 1
Remplace :	Sans objet